

Réf: Dossier N° 107059

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ACADEMIE DU BAR ET DES VINS » en abrégé « ABV »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY CENTRE  
MERMOZ, Lot 194, Ilot 907

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/12/2021 , et enregistrés au CEPICI le 10/05/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ACADEMIE DU BAR ET DES VINS » en abrégé « ABV »

Objet : Formation aux métiers du bar et de la sommellerie,  
Création d'une activité académique,  
Diverses prestations,

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY CENTRE  
MERMOZ, Lot 194, Ilot 907

Dirigeant(s) : Mlle KOFFI RAISSA AMOUA (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-03108 du 03/06/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°24384/GTCA/RC/2022 du 03/06/2022

